

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

10 septembre 2024

Date d'affichage :

11 septembre 2024

Objet

Location appartement La
Mourède 2

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 septembre 2024 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,
WINTERSTEIN Martine

Ms MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André.

Absents : VALLE Anthony, DELORT Thierry

Absent avec procuration : BALLARIN Jacques donne procuration à
MADET Michel.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que le logement N°2 de la résidence de la Mourède est libre depuis plusieurs mois.

Une demande a été faite auprès de la mairie pour une prochaine occupation.

Madame le Maire propose donc de remettre cet appartement à la location pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Montant du loyer sera de 300 € par mois, terme à échoir, en fonction de la variation de la moyenne des quatre indices INSEE du coût de la construction à la date d'anniversaire du bail, eau comprise (sans dépasser 150m3 par an).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation d'un an du logement de la Résidence de la Mourède N° 2 dès qu'un prochain locataire en fera la demande, pour un montant mensuel de 300 €, terme à échoir.

Ainsi fait et délibéré, au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Fait à Barbazan, le 19 septembre 2024.

Le Maire,

